Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260309-2026_03_02-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**08**
Présents	**05**
Votants	**07**

Date de la convocation :
2 mars 2026

Secrétaire de séance :
Madame Audrey COUTE

Le **neuf mars deux mille vingt-six à vingt heures et quinze minutes**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Monsieur François SALLIOU, Maire, en salle du Conseil Municipal à la Mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Monsieur François SALLIOU, Madame Nadine HAMON, Madame Audrey COUTÉ, Madame Catherine ROUXEL, Monsieur Antoine MARIN.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Madame Agnès CASSIN (pouvoir à Monsieur Antoine MARIN), Monsieur François JEGOU (pouvoir à Madame Catherine ROUXEL).

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Éric BREHIN

DÉLIBÉRATION N°2026_03_02
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer comme chaque année sur les taux des taxes directes locales.

Pour rappel, concernant les ménages les données de 2025 sont les suivantes :
Taxe foncière sur le bâti : 42,84%
Taxe foncière sur le non-bâti : 71,38%
Taxe d'habitation : 14,66%

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2025 sur l'année 2026 soit :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe foncière sur le bâti	98 000,00 €	42,84%	41 983,20 €
Taxe foncière sur le non-bâti	26 500,00 €	71,38%	18 915,70 €
Taxe d'habitation	14 800,00 €	14,66%	2 169,68 €
Total produits attendus			**63 68,58 €**

DÉCISION

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260309-2026_03_02-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026.

La secrétaire de séance	**Le président de séance**
Madame Audrey COUTE	**François SALLIOU**
Conseillère municipale	**Maire**

